



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Etiquetage informatif

Question écrite n° 49309

Texte de la question

M. Michel Giraud souhaite interroger M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur les difficultés que rencontrent les professionnels de la boucherie-charcuterie et traiteurs, pour trouver un accord avec les éleveurs sur les informations qui seront mises à la disposition des bouchers français afin que ces derniers puissent renseigner les consommateurs, conformément aux textes en vigueur. Ainsi, il semble que l'obligation de séparer la catégorie « vache » autour d'un âge, soit le seul moyen de répondre à cette obligation. Aussi, il lui demande s'il dispose d'un moyen d'intervention lui permettant de faire respecter la nécessaire transparence conforme à l'intérêt des consommateurs.

Données clés

Auteur : [M. Giraud Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49309

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 1997, page 1131